



Centrale à béton :

RECY
REIMS/PRUNAY
REIMS/SAINT-BRICE-COURCELLES
SAINTE MENEHOULD
SOIGNY-AUX-MOULINS

RAMERY TRAVAUX PUBLICS

334 RUE DE L'ALLOEU
BAT R+2

59429 ARMENTIERES CEDEX

Certification des 5 centrales à béton NF EN206

N° SYDEREP : FR300711_04QXJM

N° TVA : FR35 328069463

DATE	FACTURE	N° CLIENT	REFERENCE	COMMERCIAL
31/03/2026	F01260300367	411750	F01260300367	

Code	Libellé Article	Qté	U	PRIX HT	TOTAL HT	TVA
CHANTIER	CS11023019042Pontfaverger					
NJBAP5C350	C25/30 XF1 SF1 Dm10 CEM2 350	3	M3	179.50	538.50	20 %
TI	Transport incomplet	3		25.00	75.00	20 %
504	CONTRIB ENVIRON	3	UN	1.50	4.50	20 %
506	TAXE CARBONE	3	UN	1.50	4.50	20 %
505	HAUSSE ENERGIE	3	UN	2.50	7.50	20 %
552	ECO-PARTICIPATION	3	UN	1.68	5.04	20 %

Mode de règlement : CHEQUE

Echéance : 15/05/2026

Domiciliation

BANQUE SG REIMS ENTREPRISES
IBAN FR76 3000 3036 2400 0200 0456 420 - BIC SOGEFRPP
OPTION TVA SUR LES DEBITS

Total HT : 635.04 €

Total TVA : 127.01 €

Total TTC : 762.05 €

RESTE A PAYER : 762.05 €

ATTENTION : Nous vous demandons de RESPECTER ABSOLUMENT L'ECHEANCE INDIQUEE en application de la loi de modernisation du 04.04.2008 ; PENALITES DE RETARD au taux BCE + 10 points sans pouvoir être inférieur à 3 fois le taux légal. AUCUN ESCOMPTE NE SERA ACCORDE POUR REGLEMENT ANTICIPE. Tout professionnel en situation de retard de paiement est de plein droit débiteur, à l'égard du créancier, d'une indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement, d'un montant de 40 €. Lorsque les frais de recouvrement exposés sont supérieurs au montant de cette indemnité forfaitaire, le créancier peut demander une indemnisation complémentaire sur justification.

Facture

N° Facture	Référence	Date du document	N° Client	Nom du client
F01260300367	F01260300367	31/03/2026	411750	RAMERY TRAVAUX PUBLICS

Détail des livraisons

Date	N° BL	Code client	Code article	Désignation	QTE	Unité
Chantier : 175002 CS11023019042Pontfaverger						
19/03/2026	004418052	411750	NJBAP5C350	C25/30 XF1 SF1 Dm10 CEM2 350	3	M3
19/03/2026	004418052	411750	552	ECO-PARTICIPATION	3	UN